

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-185
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière :
FONCTION
PUBLIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
PERSONNEL
TITULAIRE ET
STAGIAIRE DE LA
F.P.T

**OBJET : MISE A
DISPOSITION DE
PERSONNELS
AUPRES
D'ASSOCIATIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 03 JUILLET 2025

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 03 JUILLET 2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du mercredi 09 juillet 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole
CATHALA – LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Prèscillia GRANIER, Giovanni ZAMAI, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno
PERLES, Zohra KUFEL, Christian WINTERHALTER, Nadia
IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Jean-François VERONIN-MASSET donne pouvoir à Jacqueline
RATABOUIL, Brigitte BATIGNE donne pouvoir à Hélène
GIRAL,

Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GREFFIER,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Bruno PERLES,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Sabine CHABERT,
Audrey GAIANI donne pouvoir à Prèscillia GRANIER,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Béranger SERRES donne pouvoir à Nicole CATHALA –
LEGUEVAQUES.

Absents : Marie-Claude BOURREL, Régine SURRE, Karole
CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON.

Secrétaire : Chantal BARTHES.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise à jour des mises à disposition de
personnel à des associations pour la période 2025/2026 comme suit :

- Mise à disposition auprès du Club Nautique Castelnaudarien (1 agent) :

L'agent intervient à raison de 9,5 heures par semaine selon un planning défini dans la
convention pendant la période scolaire, de mi-septembre 2025 à mi-juin 2026, soit 31
semaines pour l'année 2025-2026, pour un total de 288,50 heures (jours fériés exclus).

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 16 JUIL. 2025

ID : 011-211100763-20250709-DB2025185RH-DE

- Mise à disposition auprès du Comité d'Organisation de la Fête du Cassoulet (1 agent):

La mise à disposition correspond à 400 heures annuelles, réparties en fonction du calendrier de préparation et suivi de l'événement de septembre 2025 à août 2026.

L'ensemble des mises à disposition est effectué en application des textes en vigueur :

- Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.334-1, L.512-6 à 512-9 et L.512-12 à L.512-15,
- Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la mise à jour des mises à disposition de personnel à des associations pour l'année 2025/2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre à disposition les agents au profit des organismes d'accueil demandeurs.

L'AUTORISE à signer les conventions de mise à disposition avec les organismes d'accueil concernés ainsi que les arrêtés individuels.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 09 juillet 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

